

Enseignements de spécialité et optionnel ART-DANSE



***Chorégraphie En vogue- Juin 2026 Représentation à l'Art déco Ste Savine
Spécialité & Option facultative niveau première***

Remarque :

Dans le cadre de la réforme du lycée et du baccalauréat, les lycéens construisent leur parcours de formation en effectuant des choix d'enseignement. Si l'option facultative Art danse n'est pas dérogatoire pour les collégiens hors secteurs à l'exception des collégiennes de collège A.Camus inscrits en section sportive danse.

Néanmoins chaque année l'inspection académique de l'Aube accepte des dérogations sur profil particulier : élève motivé par un cursus en danse (d'abord en option en seconde puis en spécialité et première et terminale). Dans tous les cas, sollicitez une dérogation et attendez les résultats de votre affectation en lycée. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la professeure référente de cet enseignement.

I- QUELLES SONT LES FINALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ?

- ① Aborder l'art de la danse par une approche sensible et scientifique qui prend en compte la diversité de ses esthétiques et de ses pratiques
- ② Acquérir des outils et des méthodes pour porter un regard éclairé sur l'art de la danse et nourrir une pensée critique
- ③ Construire son parcours de formation artistique singulier par les expériences variées vécues en danse et dans les autres arts

II- A QUEL PROFIL D'ÉLÈVE S'ADRESSE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ?

Les élèves :

- qui aiment créer, imaginer, inventer et éprouver des expériences sensibles à travers l'art
- qui adorent bouger dès qu'ils entendent de la musique
- qui ont une « fibre » artistique et souhaitent la révéler
- qui désirent mettre en œuvre des projets pour enrichir leur culture artistique
- qui envisagent une formation ou un métier en lien avec l'art.



III- QUI PEUT S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT ART-DANSE ?

Tous les garçons et les filles intéressés par l'art en général et la danse en particulier.

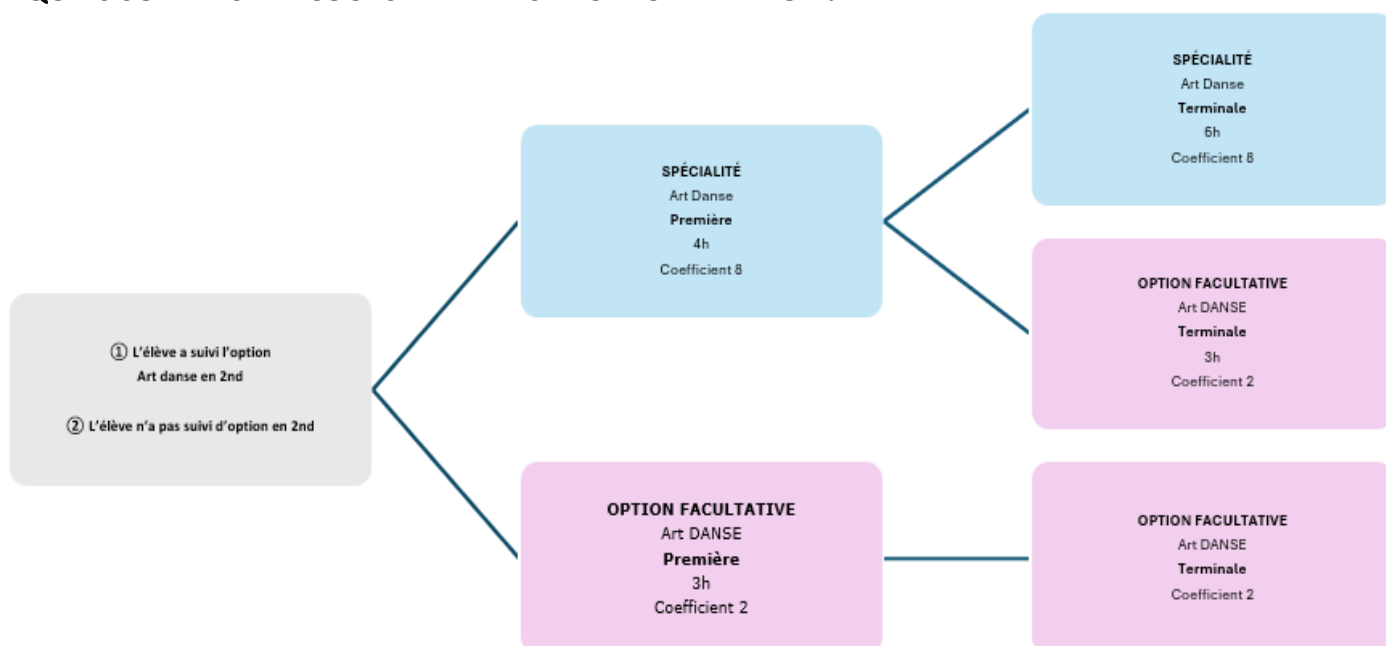
Les débutants comme les experts ; les valides comme les élèves en situation de handicap ont leur place en art danse.

Il n'y a pas de test de sélection pour entrer dans cette spécialité et aucun niveau technique de danse n'est exigé et tous les styles sont acceptés. Pour être en réussite, il est indispensable d'être :

- Passionné par l'art
- Motivé pour mettre en œuvre des projets artistiques
- Agir de manière autonome et collective
- Fédérer des idées pour réaliser un travail collectif



IV- QUELS SONT LES PARCOURS ART DANSE AU LYCEE HERRIOT ?



En Seconde : Les élèves peuvent choisir un enseignement optionnel en art danse.

En Première : Les élèves peuvent conserver l'option facultative et choisir 3 enseignements de spécialités **coefficient 8** parmi les 9 proposés au LPO Herriot :

Arts : Danse

Arts : Théâtre

Histoire-géographie, géopolitique et sciences Politiques

Humanités, littérature et philosophie

Langues, littératures et cultures étrangères : Anglais

Littérature en Langue étrangère : Espagnol

Mathématiques

Physique-chimie

Sciences de la vie et de la Terre

Sciences économiques et sociales

L'élève peut aussi intégrer ou prolonger l'option facultative art danse (coefficient 2)

En Terminale : Les élèves conservent 2 spécialités parmi les 3 choisis en première.

Au Bac : Les 2 spécialités totalisent un coefficient 16.

Le grand oral du coefficient 10 porte également sur les spécialités dont la danse.

Le choix des spécialités est donc très important.



V- QUELS SONT LES THÈMES ABORDÉS EN ART DANSE ?

Option facultative danse		Enseignement de spécialité	
Seconde (3h/semaine)	Première (3h/semaine)	Première (4h/semaine)	Terminale (6h/semaine)
→La danse, une approche plurielle	→La danse, une approche de l'altérité	→Le corps en danse →La danse entre continuité et ruptures	→La danse, une interrogation portée sur le monde

Remarque : Pour accéder en seconde à l'option Art danse la famille doit en faire la demande à l'inspection académique (dossier à rendre). **Un élève peut intégrer l'enseignement de spécialité en classe de première sans avoir suivi les cours d'enseignement optionnel en classe de seconde.**

VI- OÙ SE DÉROULE CET ENSEIGNEMENT ?

Les cours se déroulent dans la salle de danse du COSEC la Noue Luttel Ste Savine. Cette salle est équipée d'un parquet, d'un grand miroir et de barres de danse.

Le matériel pédagogique mis à disposition est complet : sono, enceinte portable, tablettes et vidéo projecteur permettant d'enrichir le travail.

Les cours pratiques sont au lycée en salle E04.



VII- QUI ENCADRE CET ENSEIGNEMENT ART DANSE ?

- Mme Sabrina MIEUR, Professeur agrégée d'Education Physique et Sportive avec trois certifications complémentaires : en danse, en histoire de l'art et en cirque.

- Mme Aurore CASTAN AÏN, danseuse professionnelle et chorégraphe de la compagnie Kalijo.

- D'autres intervenants et artistes interviennent dans le cadre de master class comme M Franck Settier (hip hop), M Damien Guillemain (danse contemporaine) etc ...

L'enseignement Art collabore avec différents partenaires culturels comme : Le Théâtre la Madeleine de Troyes, le Conservatoire de Troyes, l'Art Déco de Sainte Savine, la Comète de Châlons en Champagne...et le Théâtre de Chaillot et Lavillette à Paris et le CND à Pantin.

VIII- QUELS DÉBOUCHÉS POSSIBLES DE CETTE SPÉCIALITÉ ART-DANSE ?

- Les formations universitaires en Arts du spectacle (Lille - Nice - Strasbourg - Paris 8) ou en histoire de l'art (formation universitaire en histoire mention histoire de l'art, école du Louvre...)
- Les métiers de la fonction publique : Technicien territorial des métiers du spectacle, conseiller culturel dans une mairie.
- Les métiers institutionnels : gestionnaire, producteur ou archiviste dans l'administration de spectacles.
- Les métiers de l'animation culturelle : chargé de communication, chargé de projet, animateur culturel, chargé de programmation, directeur d'établissement à caractère culturel.
- Les métiers de la médiation culturelle : chargé des relations publiques, chargé de projets culturels, attaché de presse dans le spectacle, organisateur d'événements culturels.
- Les métiers exigeant une formation artistique : Architecte, designer, scénographe.
- Les métiers de la documentation : documentaliste, bibliothécaire.
- Les métiers du journalisme et de l'édition : journaliste culturel, assistant d'édition, rédacteur, responsable éditorial de magazine ou journal culturel
- Les métiers du commerce des produits culturels : libraire, commercial dans l'édition, dans la distribution, la diffusion de spectacles ...
- Les métiers de l'enseignement : Professeur d'EPS, professeur des écoles, professeur d'université...
- Les métiers de la danse : professeur de danse dans un conservatoire ou dans une école municipale, notateur du mouvement, danseur(se) professionnel(le), chorégraphe...
- les métiers en lien avec la technique des spectacles : régisseur lumière, régisseur son, régisseur des effets spéciaux dans un spectacle, décorateur, technicien dans un théâtre ...
- Les métiers paramédicaux : rééducation fonctionnelle, psychothérapeute, kinésologue, danse thérapie.

IX- COMMENT NOUS CONTACTER ?

PROFESSEUR REFERENT ART-DANSE	ETABLISSEMENT
Mme MIEUR Sabrina Mail : sabrina.mieur@ac-reims.fr Port : 06 82 15 97 26 Page Facebook : https://www.facebook.com/pages/Option-Danse-Lycée-Herriot-Sainte-Savine/	Lycée Edouard Herriot LA MALADIERE BP 90248 SAINTE SAVINE 10606 LA CHAPELLE SAINT LUC Proviseure : Mme Lydie Gyselinck Téléphone : 03 25 72 15 50 Site : lycee-edouard-herriot.com

